

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 21

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Subvention soutien aux projets « Initiatives Jeunes »

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais soutient les jeunes, à travers le dispositif « Initiatives Jeunes » dans la réalisation de leurs projets : culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide intervient à différents niveaux : logistique, assistance, conseil et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

A ce titre, un projet a été déposé :

- Cinq jeunes du quartier de la plaine d'Ozon ont sollicité l'association « ADSEA 86 » pour les aider à mettre en place un séjour de voile.

Ces 5 jeunes, après avoir participé à un stage d'initiation voile en 2012, ont décidé de mettre à profit leurs connaissances acquises en participant à un séjour voile en 2013. A ce titre et avec l'aide de l'association « ADSEA86 », les jeunes ont préparé le parcours et ont sollicité l'association « Cap Vert » de Poitiers, pour les modalités pratiques (séjour itinérant) :

- contact avec un skipper*
- réservation d'un bateau*
- mise en place de l'itinéraire...*

Le séjour aller-retour s'est déroulé à la fin du mois de juin jusqu'à mi-juillet. Le départ s'effectuait de la Rochelle jusqu'au Portugal.

Le budget global de ce projet est de 6 200 € c'est pourquoi, l'association « ADSEA 86 » sollicite une subvention de 1000 €.

* * * * *

VU la délibération du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2011, déclarant d'intérêt communautaire le centre Raseteau

VU la délibération n°16 du bureau communautaire du 3 octobre 2011, définissant les critères d'attribution des bourses et le règlement « Initiative Jeunes »,

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 21

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif « Initiative Jeunes » permettant de mettre en œuvre des projets de jeunes Châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de soutenir les jeunes dans leurs projets dans le cadre de ce dispositif,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association support du projet vent du sud « ADSEA 86 » la somme de 1000 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention afférente,

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/10/2013 n° 6667
Publié au siège de la CAPC, le 15/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER